

## **BGer 4A\_341/2015 vom 8. September 2015**

Bundesgericht, 2015-09-08, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_4A\\_341\\_2015](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_341_2015)

FR: TF 4A\_341/2015 du 8 septembre 2015

IT: TF 4A\_341/2015 del 8 settembre 2015

### **Volltext**

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

{T 0/2}

4A\_341/2015

Ordonnance du 8 septembre 2015

Ire Cour de droit civil

Composition

Mme la Juge fédérale Kiss, Présidente.

Greffier : M. Huguenin.

Participants à la procédure

A.A.\_\_\_\_\_ et B.A.\_\_\_\_\_, représentés par Me Nathalie Subilia et Me Thomas Widmer,

recourants,

contre

1. A.B.\_\_\_\_\_,

2. B.B.\_\_\_\_\_,

3. C.B.\_\_\_\_\_,

intimés.

Objet

contrat de bail,

recours contre l'arrêt de la Cour de justice du canton de Genève, Chambre des baux et loyers, du 1er juin 2015.

Vu :

le recours interjeté par A.A.\_\_\_\_\_ et B.A.\_\_\_\_\_r le 29 juin 2015 contre l'arrêt de la Cour de justice du canton de Genève, Chambre des baux et loyers, du 1er juin 2015 dans la cause précitée;

la lettre du 4 septembre 2015 par laquelle les recourants déclarent retirer le recours;  
considérant :

qu'il y a lieu de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause du rôle ( art. 32 al. 2 LTF );

que les recourants supportent les frais judiciaires réduits ( art. 66 al. 2, 3 et 5 LTF );

qu'il n'est pas alloué de dépens aux intimés;

par ces motifs, la Présidente ordonne :

1.

La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours.

2.

Les frais judiciaires, arrêtés à 500 fr., sont mis solidairement à la charge des recourants.

3.

Il n'est pas alloué de dépens aux intimés.

4.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice du canton de Genève, Chambre des baux et loyers.

Lausanne, le 8 septembre 2015

Au nom de la Ire Cour de droit civil

du Tribunal fédéral suisse

La Présidente : Kiss

Le Greffier : Huguenin

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.